



Réf: PL 40/31 NCP GB6G CIS nominations

11 Décembre 2013

NOTIFICATION

Nomination des experts régionaux pour participer à la consultation sur le Système Mondial d'Information sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Résolution 10/2013, *le Développement d'un Système Mondial d'information sur les Ressources Phylogénétiques dans le cadre de l'article 17 du Traité International*, adoptée par la Cinquième Session de l'Organe directeur du Traité International (Mascate, Oman, 24-28 Septembre 2013), par le biais de laquelle l'Organe directeur a :

***Demandé** au Secrétaire, sous réserve des ressources disponibles, de lancer un appel pour une consultation d'experts sur le Système Mondial d'Information de l'Article 17, dont les termes de référence figurent dans l'Annexe de la Résolution, et de faire rapport à la prochaine Session ;*

et a déclaré que,

La consultation sur le Système Mondial d'Information sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, dans le cadre de l'article 17 du Traité International est une plateforme internationale qui regroupe des représentants des Parties Contractantes de toutes les régions, et des experts provenant des organisations internationales et des réseaux travaillant dans ce domaine, ainsi que d'autres parties prenantes et experts reconnus.

L'objectif de cette notification est de vous informer que le Secrétariat est sur le point de parachever un accord avec un pays donateur pour assurer le financement de la consultation mondiale d'experts en 2014, ainsi que de porter à votre attention la nécessité pour les régions de nommer deux experts pour chacune d'elles.

Tous les experts siègeront à titre personnel. La capacité technique devrait être le critère principal pour désigner les experts techniques à participer à la consultation. Les réunions se dérouleront en Anglais. Vous pouvez trouver le texte contenant la portée et les objectifs de la consultation dans l'Annexe de cette notification.

Conformément à la pratique habituelle, les nominations régionales seront communiquées au Secrétaire par les Vice Présidents régionaux de l'Organe directeur. À ce propos, les Points Focaux Nationaux et les représentants des pays sont incités à fournir à leurs Vice Présidents respectifs le nom, les coordonnées et un bref curriculum des candidats proposés avant le 15 Février 2014.

Veillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shakeel Bhatti', with a stylized flourish at the end.

Shakeel Bhatti
Secrétaire de l'Organe directeur
Traité International sur les Ressources Phytogénétiques
Pour l'Alimentation et l'Agriculture

Annexe

**CONSULTATION SUR LE SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION SUR LES
RPAA DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 17 DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

La consultation sur le Système Mondial d'Information sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le cadre de l'article 17 du Traité International est une plateforme internationale qui regroupe des représentants des Parties Contractantes de toutes les régions, et des experts provenant des organisations internationales, et des réseaux travaillant dans ce domaine, ainsi que d'autres parties prenantes et des experts reconnus.

La composition :

En plus du staff du Secrétariat, la consultation sera composée de deux experts désignés par chaque région, maximum 14, plus 11 experts techniques supplémentaires, en tenant compte des parties prenantes et de l'équilibre régional, et en incluant des représentants de la FAO, les CIRA du GCRAI, le Fonds Fiduciaire Mondial pour la Diversité des Cultures, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, le secteur privé et les organisations des agriculteurs.

Tous les membres siègeront à titre personnel. La capacité technique devrait être le critère principal pour la désignation des experts techniques à participer à la consultation. Le travail de la consultation sera coordonné par le Secrétariat.

Portée et Objectifs de la consultation

La consultation conseille le Secrétaire dans l'élaboration des propositions pour la mise en place effective d'un Système Mondial d'Information afin de promouvoir et faciliter l'échange d'informations sur les questions scientifiques, techniques et environnementales concernant les RPAA.

La consultation va :

- (i) Faciliter l'évaluation des besoins et conseiller le Secrétaire sur l'identification des activités et des priorités pour l'échange d'informations ;
- (ii) Procéder à un examen des initiatives importantes en cours, des projets et des programmes aux niveaux national, régional et international, relatifs au développement de l'article 17 du Traité International ;
- (iii) Identifier les lacunes d'informations concernant les questions scientifiques, techniques et environnementales sur les RPAA ;
- (iv) Identifier les meilleures pratiques et les méthodologies appropriées pour le renforcement d'un Système Mondial d'information efficace ;
- (v) Réaliser et publier les documents de l'étude de base nécessaires, en coopération avec les Parties Contractantes et les parties prenantes concernées et sous réserve de disponibilité des ressources, un sondage en ligne sur les principaux éléments du Système Mondial d'Information ;
- (vi) Conseiller le Secrétariat dans l'élaboration du document de vision sur le Système Mondial d'Information visé à l'Article 17 du Traité en tant que base conceptuelle pour un programme de travail qui doit être présenté à l'Organe directeur lors de sa prochaine session, pour son examen.